République Française Département de l'Aisne Arrondissement de Soissons

COMMUNE DE BRAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

| N° | OBJET DES DELIBERATIONS | VOTE |
|---------|---|-----------|
| 58-2023 | SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT – EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | APPROUVEE |
| 59-2023 | USEDA – REMPLACEMENT DU MÂT AP019 ACCIDENTÉ RUE DU POIRIER HOUDET | APPROUVEE |
| 60-2023 | USEDA – REMPLACEMENT DU MÂT AF025 ACCIDENTÉ RUE ÉMILE LITTRÉ | APPROUVEE |
| 61-2023 | RÉNOVATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – 12 AVENUE PIERRE BÉCRET A BRAINE (AISNE) – ATTRIBUTION DU MARCHÉ | APPROUVEE |
| 62-2023 | CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX - ECOLE DE MUSIQUE | APPROUVEE |
| 63-2023 | CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE - MEDIATHÈQUE PAR LES ASSOCIATIONS, ECOLES ET ORGANISMES BRAINOIS | APPROUVEE |
| 64-2023 | PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DE SPORTS – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE COLLEGE DE BRAINE | APPROUVEE |
| 65-2023 | COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE Nº 4-2023 | APPROUVEE |
| | DECISIONS | |
| | N°2023/20 DU 05 SEPTEMBRE 2023 | |
| | N°2023/21 DU 05 SEPTEMBRE 2023 | |
| | N°2023/22 DU 25 SEPTEMBRE 2023 | |

LISTE AFFICHEE LE 29 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Braine

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

| Nombre de Membres | | | | | |
|--------------------------------------|----|-----------------|--|--|--|
| Membres en exercice Présents Votants | | | | | |
| 19 | 17 | 17 | | | |
| | | + 2 pouvoirs | | | |

Date de convocation 21 septembre 2023 L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, Maire.

<u>Présents</u>: François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME, Freddy LHERMINE.

Représentées: Marie-Christine BROT à Stéphane WEBER, Marie-Thérèse GIRARD à Florian RAYAUME.

Monsieur Freddy LHERMINE a été nommé secrétaire de séance.

Objet: SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT - EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nº de délibération : 58-2023

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|-------------------------|---------------------------------------|------|--------|------------|--------------------|
| 17 | 2 | 19 | 0 | 0 | 0 |

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 18 décembre 2018, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 28 mars 2023, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa dixième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 27 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2022 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- Un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 145 au 31 décembre 2022).
- Un chiffre d'affaires de 1 276 170 €, quasiment identique à celui de 2021.
- Un résultat de 260 637 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 008 011 €. Ce résultat exceptionnel, similaire à celui de 2020 et de 2021, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation des outils de la SPL avec une accélération pour certains, en réponse à la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance avec le recrutement de salariés par la société.

Après examen, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

• D'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Monsieur le Maire de cette communication.

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Braine

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

| Nombre de Membres | | | | |
|---------------------|---------|-----------------|--|--|
| Membres en exercice | Votants | | | |
| 19 | 17 | 17 | | |
| | | + 2 pouvoirs | | |

Date de convocation 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de François RAMPELBERG, Maire.

Présents: François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME, Freddy LHERMINE.

Représentées : Marie-Christine BROT à Stéphane WEBER, Marie-Thérèse GIRARD à Florian RAYAUME.

Monsieur Freddy LHERMINE a été nommé secrétaire de séance.

<u>MÂT</u> Objet: REMPLACEMENT DU AP019 ACCIDENTÉ **USEDA DU POIRIER HOUDET**

Nº de délibération: 59-2023

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|-------------------------|---------------------------------------|------|--------|------------|--------------------|
| 17 | 2 | 19 | 0 | 0 | 0 |

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

- Remplacement du mât AP019 accidenté Rue du Poirier Houdet

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 3 042,55 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 3 042,55 € HT, et se répartit comme suit :

| NATURE DES TRAVAUX | MONTANT HT DES TRAVAUX | PARTICIPATION USEDA | CONTRIBUTION COMMUNE |
|--------------------|---------------------------|---------------------|----------------------|
| Eclairage Public | | | |
| Matériel | 1 299,75 € | 0,00€ | 1 299,75 € |
| Réseau | 1 742,80 € | 0,00 € | 1 742,80 € |
| | 3 042,55 € | 0,00 € | 3 042,55 € |

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- 1) D'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante.
- 2) De s'engager à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.
- 3) En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Braine

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

| Nombre de Membres | | | | | | |
|--------------------------------------|----|-----------------|--|--|--|--|
| Membres en exercice Présents Votants | | | | | | |
| 19 | 17 | 17 | | | | |
| | | + 2 pouvoirs | | | | |

Date de convocation 21 septembre 2023 L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, Maire.

Présents: François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME, Freddy LHERMINE.

Représentées : Marie-Christine BROT à Stéphane WEBER, Marie-Thérèse GIRARD à Florian RAYAUME.

Monsieur Freddy LHERMINE a été nommé secrétaire de séance.

<u> Objet: USEDA – REMPLACEMENT DU MÂT AF025 ACCIDENTÉ RUE</u>

<u>ÉMILE LITTRÉ</u>

N° de délibération : 60-2023

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|-------------------------|---------------------------------------|------|--------|------------|--------------------|
| 17 | 2 | 19 | 0 | 0 | 0 |

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

- Remplacement du mât AF025 accidenté Rue Émile Littré

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 2 338,43 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 2 338,43 € HT, et se répartit comme suit :

| NATURE DES TRAVAUX | MONTANT HT DES TRAVAUX | PARTICIPATION USEDA | CONTRIBUTION COMMUNE |
|---|---------------------------|------------------------|--------------------------|
| <u>Eclairage Public</u> Matériel Réseau | 1 256,24 € 1 082,19 € | 0,00 € 0,00 € | 1 256,24 € 1 082,19 € |
| | 2 338,43 € | 0,00 € | 2 338,43 € |

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- 1) D'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante.
- 2) De s'engager à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.
- 3) En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Braine

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

| Nom | bre de Mem | bres | | | | |
|--------------------------------------|------------|-----------------|--|--|--|--|
| Membres en exercice Présents Votants | | | | | | |
| 19 | 17 | 17 | | | | |
| | | + 2 pouvoirs | | | | |

Date de convocation 21 septembre 2023 L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, Maire.

Présents: François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME, Freddy LHERMINE.

<u>Représentées</u>: Marie-Christine BROT à Stéphane WEBER, Marie-Thérèse GIRARD à Florian RAYAUME.

Monsieur Freddy LHERMINE a été nommé secrétaire de séance.

<u>Objet</u>: <u>RÉNOVATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - 12 AVENUE PIERRE BÉCRET A BRAINE (AISNE) - ATTRIBUTION DU MARCHÉ</u> N° de délibération : 61-2023

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|-------------------------|---------------------------------------|------|--------|------------|--------------------|
| 17 | 2 | 19 | 0 | 0 | 0 |

Le Maire informe l'Assemblée qu'un appel d'offres en procédure adaptée a été lancé le 24 mai 2023 pour le marché de travaux de rénovation d'un Centre Technique Municipal à BRAINE (Aisne) divisé en neuf lots :

LOT N° 01 - DESAMIANTAGE

LOT Nº 02 - VRD

LOT N° 03 - DEMOLITION - GROS-ŒUVRE

LOT N° 04 - RENFORTS CHARPENTE

LOT N° 05 - COUVERTURE

LOT Nº 06 - SERRURERIE

LOT N° 07 - PEINTURE

LOT Nº 08 - ELECTRICITE

LOT Nº 09 - CHAUFFAGE GAZ

Le Maire précise que les notifications de rejet des offres ont été adressées aux candidats le 11 septembre 2023 et qu'un délai de suspension de la signature du marché public est de 11 jours, à compter de la date d'envoi des présentes notifications.

Le Maire présente l'analyse des offres et les offres retenues :

LOT N° 01 - DESAMIANTAGE.

SAS DEMOLAF de DAINVILLE (Oise) pour un montant de 23 492,00 euros HT.

LOT Nº 02 - VRD.

Société PIVETTA BTP de THOUROTTE (Oise) pour un montant de 143 241,25 euros HT Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) incluse.

LOT N° 03 – DEMOLITION – GROS-ŒUVRE. Société NR CONSTRUCTION d'ABBECOURT (Aisne) pour un montant de 50 364,00 euros HT sans la PSE.

LOT N° 04 – RENFORTS CHARPENTE. SAS PILLIARD de MONTREUIL (Seine Saint Denis) pour un montant de $40\ 050,00\ euros\ HT.$

LOT N° 05 – COUVERTURE. Société PLASTISO d'HIRSON (Aisne) pour un montant de 122 412,55 euros HT PSE incluse.

LOT N° 06 – SERRURERIE. Société NORALU de BRUYERES ET MONTBERAULT (Aisne) pour un montant de 37 690,00 euros HT PSE incluses.

LOT N° 07 – PEINTURE. Société E.GE.P.P. de SAINT-QUENTIN (Aisne) pour un montant de 23 587,50 euros HT sans PSE.

LOT N° 8 – ELECTRICITE. Société CLIMATELEC de LAON (Aisne) pour un montant de 19 920,00 euros HT.

LOT N° 9 – CHAUFFAGE GAZ. Lot classé sans suite.

Soit un montant total HT de travaux s'élevant à : 460 757,30 euros.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'analyse des offres et les offres retenues.
- D'autoriser le Maire à signer le marché.

DELIBERATION **CONSEIL MUNICIPAL** Commune de Braine

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

| Nom | Nombre de Membres | | | | | | |
|---------------------|-------------------|-----------------|--|--|--|--|--|
| Membres en exercice | Votants | | | | | | |
| 19 | 17 | 17 | | | | | |
| | | + 2 pouvoirs | | | | | |

Date de convocation 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de François RAMPELBERG, Maire.

Présents: François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Jacky LEMAITRE, IGNATE, Florian RAYAUME, Alain Freddy LHERMINE.

Représentées : Marie-Christine BROT à Stéphane WEBER, Marie-Thérèse GIRARD à Florian RAYAUME.

Monsieur Freddy LHERMINE a été nommé secrétaire de séance.

Objet: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX - ECOLE DE **MUSIQUE**

Nº de délibération: 62-2023

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|-------------------------|---------------------------------------|------|--------|------------|--------------------|
| 17 | 2 | 19 | 0 | 0 | 0 |

Le Maire précise à l'Assemblée que suite au rapport de contrôle électrique de l'immeuble situé 6 Rue Bailleux et occupé par l'Ecole de musique associative du Val de l'Aisne, cet immeuble a été déclaré non conforme. De ce fait, l'Ecole de musique associative du Val de l'Aisne s'est vue dans l'obligation de quitter cet immeuble.

Après concertation avec le Directeur de l'école « Gaston COSTEAUX », le Maire propose de mettre à disposition de l'Ecole de musique des locaux installés à l'école maternelle.

Le Maire propose de conclure une convention de mise à disposition gratuite des locaux avec paiement des charges (chauffage).

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver cette convention,
- D'autoriser le Maire à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Affiché le 29 septembre 2023

François RAMPELBERG, Maire

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Braine

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

| Nombre de Membres | | | | | |
|---------------------|---------|-----------------|--|--|--|
| Membres en exercice | Votants | | | | |
| 19 | 17 | 17 | | | |
| | | + 2 pouvoirs | | | |

Date de convocation 21 septembre 2023 L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, Maire.

Présents: François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME, Freddy LHERMINE.

Représentées: Marie-Christine BROT à Stéphane WEBER, Marie-Thérèse GIRARD à Florian RAYAUME.

Monsieur Freddy LHERMINE a été nommé secrétaire de séance.

Objet: CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE/ MEDIATHÈQUE PAR LES ASSOCIATIONS, ECOLES ET ORGANISMES BRAINOIS N° de délibération : 63-2023

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------------|------|--------|------------|--------------------|
| 17 | 2 | 19 | 0 | 0 | 0 |

Le Maire précise à l'Assemblée que la Bibliothèque / Médiathèque de BRAINE accueille différents publics (enfants des écoles, adultes, ...).

Il propose à l'Assemblée de conclure une convention « type » avec les associations, écoles et organismes brainois afin de pouvoir bénéficier des services proposés par la bibliothèque / médiathèque.

Le Maire présente les principaux points de la convention :

- Engagements de la Commune.
- Engagements des associations, écoles et organismes brainois.
- · Validité de la convention.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention « type » avec les associations, écoles et organismes brainois.
- D'autoriser le Maire à signer ces conventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extraît conforme Affiché le 29 septembre 2023

François RAMPELBERG, Maire

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 29/09/2023 à 11h04 Réference de l'AR: 002-210201075-20230926-64_2023-DE Affiché le 29/09/2023; Certifié exécutoire le 29/09/2023

République Française

Département de l'Aisne

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Braine

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

| Nombre de Membres | | | | | |
|--------------------------------------|----|-----------------|--|--|--|
| Membres en exercice Présents Votants | | | | | |
| 19 | 17 | 17 | | | |
| | | + 2 pouvoirs | | | |

Date de convocation 21 septembre 2023 L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, Maire.

<u>Présents</u>: François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME, Freddy LHERMINE.

Représentées: Marie-Christine BROT à Stéphane WEBER, Marie-Thérèse GIRARD à Florian RAYAUME.

Monsieur Freddy LHERMINE a été nommé secrétaire de séance.

Objet: PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DE SPORTS – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE COLLEGE DE BRAINE N° de délibération : 64-2023

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|-------------------------|---------------------------------|------|--------|------------|--------------------|
| 17 | 2 | 19 | 0 | 0 | 0 |

Le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis l'année 2022 de nouvelles règles ont été décidées par le Conseil Départemental de l'Aisne. Celui-ci verse la participation des frais de la Salle de sports directement au Collège de BRAINE dont le montant est variable en fonction du nombre d'enfants scolarisés.

Le Maire rappelle donc à l'Assemblée que la salle de sports est mise à disposition des élèves du Collège Pierre et Marie Curie pour les activités d'EPS.

Le Maire propose de signer une convention avec le Collège de BRAINE pour la participation aux frais de fonctionnement de cette salle pour l'année 2023.

Le Maire présente les principaux points de la convention et propose au Conseil Municipal de fixer la participation annuelle pour l'année 2023 à 15 000,00 euros correspondant au montant versé par le Conseil Départemental de l'Aisne au Collège de BRAINE.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention pour la participation aux frais de fonctionnement de la salle des sports avec le Collège de BRAINE.
- D'autoriser le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 29 septembre 2023

François RAMPELBERG, Maire



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Braine **** SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

| Nombre de Membres | | | | | |
|--------------------------------------|----|-----------------|--|--|--|
| Membres en exercice Présents Votants | | | | | |
| 19 | 17 | 17 | | | |
| | | + 2 pouvoirs | | | |

Date de convocation 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de François RAMPELBERG, Maire.

Présents: François RAMPELBERG, Jean PONS, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Nicole GUIDET, Stéphane WEBER, Marie-Claude LAINÉ, Martine TORLET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Céline NAUDIN, IGNATE, Florian RAYAUME, LEMAITRE, Jacky Freddy LHERMINE.

Représentées: Marie-Christine BROT à Stéphane WEBER, Marie-Thérèse GIRARD à Florian RAYAUME.

Monsieur Freddy LHERMINE a été nommé secrétaire de séance.

Objet: COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE Nº 4/2023

Nº de délibération: 65-2023

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|-------------------------|------------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 17 | 2 | 19 | 0 | 0 | 0 |

Le Maire précise à l'Assemblée qu'il convient d'ajuster des crédits en section d'investissement et en section de fonctionnement pour tenir compte de la consommation effective des crédits.

Il propose de prendre une décision modificative répartie comme suit :

| COMMUNE DE BRAINE | | | | | | |
|-------------------|---------------------------|----------------|-------------|--|--|--|
| BUDGET GENERAL | | | | | | |
| | DEPENSES | | RECETTES | | | |
| | SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
| 6042 | + 1 000,00 | 7032 | + 4 000,00 | | | |
| 611 | | 73154 | - 4 000,00 | | | |
| 625 | + 1 000,00 | 73223 | + 18 642,00 | | | |
| 6288 | + 3 000,00 | 7478 | + 24 266,00 | | | |
| 6232 | + 5 000,0 | 7484 | + 4 049,00 | | | |
| 6257 | + 2 718,00 | 7588 | - 4 049,00 | | | |
| 64505 | + 700,00 | | | | | |
| 023 | + 29 000,00 | | 42 908,00 | | | |
| | | | | | | |
| | 42 908,00 | | | | | |
| | SECTION D | 'INVESTISSEME! | NT | | | |
| 204181 | + 2 300,00 | 021 | + 29 000,00 | | | |
| 2111 | + 10 000,00 | | | | | |
| 2121 | + 6 000,00 | | | | | |
| 21318 | + 1 200,00 | | | | | |
| 2132 | + 3 850,00 | | | | | |
| 2183 | + 2 000,00 | | | | | |
| 231-43 | + 1 850,00 | | | | | |
| 231-4517 | + 1 200,00 | | | | | |
| 231-5119 | + 600,00 | | | | | |
| | | | | | | |
| | 29 000,00 | <u> </u> | 29 000,00 | | | |

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 29/09/2023 à 10h53 Réference de l'AR : 002-210201075-20230926-65_2023-DE Affiché le 29/09/2023 ; Certifié exécutoire le 29/09/2023

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

• D'adopter la décision modificative n°4/2023 du budget général de la Commune telle que présentée.